

Invitation à une activité de formation continue



Titre : La grossophobie: atelier de sensibilisation - Le diabète 1,5 (LADA): qu'est-ce que c'est ? - L'obésité et son incidence sur le système cardiovasculaire

No d'activité : 93931

Date : mercredi le 26 mars 2025

Lieu : Café Ricardo

Coordonnées : 310, rue d'Arran, Saint-Lambert

Objectifs

La grossophobie: atelier de sensibilisation

À la fin de cet atelier, le participant pourra:

- 1 - Expliquer ce qu'implique la grossophobie et la stigmatisation du poids.
- 2 - Préciser le lien entre le poids et la santé globale.
- 3 - Discuter de poids avec son patient en intégrant une approche multidisciplinaire et individualisée.

Le diabète 1,5 (LADA) : qu'est-ce que c'est ?

Au terme de cette activité le participant pourra:

- 1 - Évaluer la prévalence du diabète 1,5 (LADA)
- 2 - Préciser les différences cliniques entre les différents types existants de diabète (Type 1, type 2, MODY, LADA, gestationnel ou secondaire) pour établir un diagnostic, assurer le suivi et prévenir l'évolution vers les complications cardiovasculaires et rénales
- 3 - Établir les différents traitements pour les différents diabètes en fonction des lignes directrices de Diabète Canada mises à jour en décembre 2024.

L'obésité et son incidence sur le système cardiovasculaire

À la fin de cette formation, le participant pourra:

- 1 - Présenter la nouvelle définition (2025) de l'obésité selon le consensus d'experts mondial;
- 2 - Définir les facteurs de risques cardiovasculaires en lien avec l'obésité;
- 3 - Souligner les plus récentes données cliniques ayant conduit certains arGLP-1 vers une nouvelle indication en cardiologie pour les patients atteints d'obésité.

Président de séance : Dre Ginette Barrière

Horaire

2025-03-26	18:00	19:00	Atelier	La grossophobie: atelier de sensibilisation	Dre Emilie Lacroix et Dr Jacob Gervais, omnipraticiens
2025-03-26	19:00	19:05	Pause/Repas		
2025-03-26	19:05	20:05	Conférence	Le diabète 1,5 (LADA) : qu'est-ce que c'est?	Dre Nadine Taleb, endocrinologue

2025-03-26 20:05 20:15 Pause/Repas

2025-03-26	20:15	21:15	Conférence	L'obésité et son incidence sur le système cardiovasculaire	Dr David Laflamme, cardiologue
------------	-------	-------	------------	--	--------------------------------

ATTENTION ACTIVITÉ POUR LES MEMBRES SEULEMENT ET EN MODE HYBRIDE (présentiel ou webinaire)

Pour vous inscrire veuillez cliquer sur le mot « Inscription » sous la description de cette activité, laquelle est parue dans le calendrier de formation du site web de l'AMORSL.

Cliquez sur le mode de votre choix et remplissez le formulaire d'inscription. Le nombre de places étant limité à 40 participants en présentiel, nous tiendrons compte de la date de votre inscription et selon le principe premier arrivé, premier servi. Par respect pour les conférenciers et les organisateurs vous devrez honorer votre choix.

Pour toute question relative à cette activité, veuillez communiquer à l'adresse suivante: emc-amorsl@amorsl.ca.

L'Association des médecins omnipraticiens de Richelieu-Saint-Laurent désire vous faire part que toutes les activités de formation sont offertes aux omnipraticiens membres de l'AMORSL.

L'Association des médecins omnipraticiens de Richelieu St-Laurent, sous l'agrément parapluie de la FMOQ, reconnaît 3.00 heure(s) d'activité de développement professionnel reconnue aux fins du Règlement sur la formation continue obligatoire des médecins du CMQ (catégorie A). Le code d'éthique du Conseil québécois de développement professionnel continu des médecins (CQDPCM) doit être respecté (www.cqdpcm.ca).

Cette activité bénéficie d'une subvention à visée éducative de AMORSL et Novo Nordisk

Tous les participants sont invités à se créer un compte au www.fmoq.org en cliquant sur « se connecter ». Ce compte vous permettra de remplir l'évaluation de l'activité au <https://evaluation.fmoq.org> ainsi que de télécharger votre attestation de participation (des frais pourraient être exigés pour les professionnels de la santé autres que médecins et résidents) à <https://padpc.fmoq.org>

Cette activité donne droit à des allocations du fonds de formation ou du ressourcement.